

## Demande de redressement d'une T1

- Remplissez ce formulaire pour demander un redressement à une déclaration de revenus des particuliers (une modification). **Mon dossier** vous permet de modifier votre déclaration en ligne plus rapidement. Vous pouvez obtenir plus d'information sur **Mon dossier** en allant à [canada.ca/mon-dossier-arc](http://canada.ca/mon-dossier-arc).
- Lisez au verso les instructions sur la façon de remplir ce formulaire.
- Envoyez le formulaire rempli au centre fiscal tel qu'indiqué au verso.

<b>A Identification</b>		Classement <input type="checkbox"/>	N'INSCRIVEZ RIEN ICI		
Numéro d'assurance sociale	Demande de redressement visant l'année d'imposition _____ <small>(remplissez un formulaire distinct pour chaque année)</small>	Espace réservé pour fins administratives			
Nom au complet : (en lettres moulées S.V.P. – nom de famille en premier)					
Adresse : (en lettres moulées S.V.P.) <input type="checkbox"/> même adresse que dans la déclaration <input type="checkbox"/> adresse suivante					
		C	<input type="checkbox"/> Accusé de réception <input type="checkbox"/> Code de suspension		
		ID utilisateur de l'ARC	Date	Rév.	Date

<b>B Autorisation</b> – Remplissez cette section si la demande de redressement est faite par une personne autorisée.	
Nom et adresse de la personne ou de l'entreprise autorisée à préparer cette demande : (en lettres moulées S.V.P.)	La lettre d'autorisation (ou le formulaire T1013, Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant), pour l'année d'imposition visée ( <b>doit</b> indiquer le niveau 2 — voir COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE au verso) :  <input type="checkbox"/> a été présentée auparavant <input type="checkbox"/> est annexée

<b>C Description du redressement</b>					
Indiquez ci-dessous les détails du redressement que vous demandez. Si vous avez reçu pour l'année d'imposition visée un avis de cotisation ou de nouvelle cotisation qui indique pour une ligne précise un montant différent de celui qui figure dans la déclaration que vous avez soumis, indiquer le montant de l'avis comme le montant précédent. Vous devez fournir les pièces justificatives pour la totalité du montant corrigé. Ceci peut inclure les reçus, annexes et autres documents pertinents. <b>Le traitement de votre demande pourrait être retardé si les documents nécessaires ne sont pas fournis.</b> Vous trouverez au verso des renseignements sur la documentation exigée et des exemples montrant comment remplir cette section.					
Numéro de la ligne dans la déclaration ou l'annexe	Titre de la ligne dans la déclaration ou l'annexe	Montant précédent	+ –	Montant du redressement	Montant corrigé

<b>Précisions supplémentaires ou explications (annexez une feuille distincte, s'il y a lieu)</b>

<b>D Attestation</b>			
J'atteste que les renseignements donnés dans ce formulaire et dans les documents annexés sont, à ma connaissance, exacts et complets.			
Date	Signature du contribuable	Signature du représentant	Téléphone

### L'avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les renseignements personnels sont décrits dans Traitement des déclarations et des paiements des particuliers ARC PPU 005 et sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction ou annotation de leurs renseignements personnels. Soyez avisé que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada sur la façon dont nous traitons vos renseignements.

## Comment remplir le formulaire

### Section A : Identification

- Remplissez cette section au complet pour établir l'identité du déclarant et nous indiquer pour quelle déclaration nous devons établir une nouvelle cotisation.

#### Remarque

Nous n'accepterons les changements d'adresse que s'ils sont effectués par **vous** ou par votre **représentant légal**. Un représentant légal est un exécuteur ou l'administrateur de votre succession, une personne avec une procuration ou d'un tuteur. Vous pouvez autoriser votre représentant **en ligne** au moyen du service « Autoriser mon représentant » dans Mon dossier. Pour plus d'informations, allez à [canada.ca/mon-dossier-arc](http://canada.ca/mon-dossier-arc) ou consultez le formulaire T1013.

### Section B : Autorisation

- Remplissez cette section si vous avez autorisé une autre personne ou une firme à faire la demande en votre nom.
- Si tel est le cas, vous devez nous soumettre une lettre signée ou remplir le formulaire T1013, Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant, pour nous autoriser à traiter de vos affaires fiscales avec cette personne ou firme. **Vous n'avez pas à présenter la lettre ou le formulaire T1013 si nous l'avons déjà au dossier.**
- La lettre d'autorisation ou le formulaire T1013 **doit** indiquer le niveau 2 pour permettre des modifications au compte d'un contribuable.

**Remarque:** Vous pouvez obtenir le formulaire T1013 sur notre site Web à [canada.ca/arc-formulaires-publications](http://canada.ca/arc-formulaires-publications).

### Section C : Description du redressement

- Veillez donner une description détaillée de chaque redressement que vous demandez (vous n'avez pas à recalculer le montant de l'impôt).
- Choisissez le signe plus/moins (+/-) approprié (pour les pertes, ex. une perte d'entreprise d'un travailleur indépendant, choisissez le signe moins « - »).
- Si vous modifiez une ligne où vous aviez déjà inscrit un montant (comme dans l'exemple 1) pour lequel vous n'aviez pas fourni les pièces justificatives, vous devez maintenant fournir les pièces qui justifient la totalité du montant corrigé.
- Vous devez annexer les reçus, annexes et autres documents pertinents pour justifier tous les redressements demandés. Si vous ne le faites pas, nous pourrions devoir retarder le traitement de votre demande.
- Vous pouvez trouver plus d'information sur les règles et les politiques de l'ARC en matière de nouvelles cotisations, sur notre site Web [canada.ca/impots](http://canada.ca/impots) ou au **1-800-959-7383**.
- Vous trouverez ci-dessous un exemple illustrant la façon de remplir cette section.

#### Exemple

Lorsque Marie a produit sa déclaration de 2013, elle y a inscrit les renseignements suivants :

Revenus d'emploi	28 600 \$
Cotisations syndicales	500 \$

Après avoir reçu son **avis de cotisation**, Marie a reçu un autre feuillet T4. Il indiquait un revenu de 200 \$ et des cotisations syndicales de 20 \$. Pour demander un redressement à sa déclaration, Marie doit remplir la section C comme suit :

Numéro de la ligne dans la déclaration ou l'annexe	Titre de la ligne dans la déclaration ou l'annexe	Montant précédent	+ -	Montant du redressement	Montant corrigé
101	Revenus d'emploi	28 600	+	200	28 800
212	Cotisations syndicales	500	+	20	520

**Remarque:** Comme Marie n'a pas annexé à sa déclaration de revenus les reçus à l'appui de sa déduction initiale de 500 \$ de cotisations syndicales, elle doit maintenant soumettre ces reçus avec son autre feuillet T4.

### Section D : Attestation

- Vous ou votre représentant autorisé devez signer et dater la demande de redressement de la déclaration.

Envoyez ce formulaire et toute pièce justificative, s'il y a lieu, au centre fiscal qui dessert votre région. Utilisez le tableau ci-dessous pour obtenir l'adresse.

Pour les particuliers servis par les bureaux des services fiscaux situés aux endroits suivants :	Veillez envoyer votre déclaration à l'adresse suivante :
Alberta, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, London, Saskatoon, Thunder Bay, Hamilton, Kitchener/Waterloo, Windsor, Colombie-Britannique, Yukon, et Regina	Centre fiscal de Winnipeg 66, chemin Stapon Winnipeg MB R3C 3M2
Toronto-Centre, Toronto-Est, Toronto-Nord, Toronto-Ouest, Barrie, Sudbury (uniquement région de Sudbury/Nickel Belt), Outaouais, Île-du-Prince-Édouard, Belleville, Montréal, Ottawa, Sherbrooke, et Sudbury (sauf Sudbury/Nickel Belt), Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Kingston, Peterborough, et St. Catharines	Centre fiscal de Sudbury 1050, avenue Notre-Dame Sudbury ON P3A 5C1
Chicoutimi, Montérégie-Rive-Sud, Laval, Nunavut, Rouyn-Noranda, Québec, Rimouski, et Trois-Rivières	Centre fiscal de Jonquière 2251, boulevard René-Lévesque Jonquière QC G7S 5J2
Les résidents réputés et les non-résidents du Canada, les nouveaux arrivants et les résidents de retour au Canada, veuillez envoyer le formulaire rempli au	Centre fiscal de Sudbury <b>ou</b> au Centre fiscal de Winnipeg